



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 10125 / MEA/DGRH dt

20 SEP. 2022

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe et interne de recrutement d'adjoints d'éducation de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

NOR :
DRH22510539AM

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
Vu l'arrêté n° 1556 CM du 11 août 2022 portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2022 et 2023 de concours relevant de la filière administrative et financière, la filière éducative, la filière socio-éducative, la filière santé et la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

ARRETE

Article 1er. - Est organisé un concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints d'éducation.

Article 2. - Les conditions d'accès au présent concours, la nature et le programme des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.

Article 3. - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.

Article 4. - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :
- la période d'inscription : lundi 3 octobre 2022 au jeudi 3 novembre 2022 ;
- la date de passation des épreuves d'admissibilité : mercredi 22 février 2023.
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du lundi 24 avril 2023.

Article 5. - Des centres d'examen sont ouverts à Tahiti, Raiatea, Nuku Hiva, Hiva Oa, Tubuai et Rurutu.



Article 6. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

12 0 SEP. 2022

Pour le Ministre
de l'éducation
et de la modernisation
de l'Administration,
en charge du numérique
et par délégation,
la Directrice générale
des ressources humaines


Marine NOGUIER

